

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonnay dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard VILLETTE, Maire, pour une première séance de l'année.

**Étaient présents** : M. VILLETTE Gérard, Mme AIRAUD Martine, Mme ARNOUD Colette, M. BOISSEAU Didier, M. BONNEAU Mickaël, M. BONNENFANT Didier, Mme BOUILLAUD Michelle, M. BOURDET Joël, Mme CHENU Viviane, Mme DEHAUD Christine, M. DENOUE Thierry, M. DROUULT Christian, M. GAIGNEUX Yannick, Mme GRELLIER Charlène, M. LAINE Vincent, Mme LERSTEAU Patricia, Mme MOINET Isabelle, Mme PHELIPEAU Brigitte, M. PELTANCHE Eric, M. de PONSAY Laurent, Mme RAVON Elise, M. de SINGLY Vincent, M. SIRET Jean-Pierre, Mme THOUMOUX Delphine, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés avec pouvoir** : Mme BALLESTEROS Alexandra (pouvoir à Mme Christine DEHAUD), M. ROUSSIERE Alexandre (pouvoir à M. Gérard VILLETTE), Mme COUDRAY Danièle (pouvoir à M. Eric PELTANCHE).

**Était excusé** : M. DELAYE Jean-Jacques.

**Était absente** : Mme BAFFREAU Sabrina.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame **Charlène GRELLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

*Monsieur le Maire indique qu'il y aura deux sujets supplémentaires :*

*6.1.1. Bibliothèque municipale - Mise en œuvre de la politique de régulation des collections ;*

*6.2.1. Rue de la Tour à Puybelliard - Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public conventions avec le SyDEV ;*

*Monsieur le Maire demande s'il y aura des questions diverses.*

*Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucune question diverse.*

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations sur le procès-verbal du 11 décembre 2017.*

*Monsieur GAIGNEUX indique des anomalies dans les tableaux de votes.*

*Monsieur le Maire indique que les anomalies seront corrigées et propose de remettre l'approbation du procès-verbal au prochain conseil.*

## **N° 1/2018 - 2 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### **2.1. DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

#### **2.1.1. Communication des décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

**Monsieur le Maire** vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication des décisions spéciales prises par délégation de l'organe délibérant pour la période du 11 décembre 2017 au 8 janvier 2018.

<b>N°</b>	<b>Date</b>	<b>Titre de décision</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
249	20/12/2017	Marché de travaux	Acte de sous-traitance n° 1 avec SIGNALISATION 85 85000 LA ROCHE-SUR-YON dont titulaire est EIFPAGE ROUTE OUEST 85210 SAINTE HERMINE Objet : aménagement rue des rouliers entre rue de Pierre Brune et Puybelliard.	5382.75 € HT
250	26/12/2017	Convention Pré financement	Convention de préfinancement auprès du CREDIT AGRICOLE VENDEE pour 1 000 000 € (convention Optimum du 26/12/2017 au 20/12/2019)	1 000 000€

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication des décisions prises par délégation de l'organe délibérant pour la période du 11 décembre 2017 au 8 janvier 2018.

## **N° 2/2018 – 2 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### **2.2. DÉLÉGATION DE FONCTIONS**

#### **2.2.1. Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal**

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>24</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	<b>1</b>
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	<b>/</b>
Nombre de vote pour	<b>27</b>
Nombre de vote contre	<b>/</b>
Nombre de blanc	<b>/</b>
Nombre de nul	<b>/</b>
Nombre de votes exprimés	<b>27</b>

**Monsieur le Maire** procède à la lecture de l'exposé :

Le conseil municipal peut déléguer au Maire, en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un certain nombre d'attributions.

Par délibération en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a, dans son 7° alinéa, autorisé Monsieur le Maire à « créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

La rédaction de l'article L 2122-22 du CGCT a évolué depuis et a ajouté « créer, modifier ou supprimer ».

Considérant la nécessité de modifier des régies existantes, il convient de modifier le 7<sup>e</sup> alinéa comme suit :

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à « créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **accepte** de modifier le 7<sup>e</sup> alinéa de la délibération du 14 avril 2014 comme suit : « créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ».

## **N° 3/2018 – 3 – DOMAINE - PATRIMOINE**

### **3.1. AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

#### **3.1.1. Revalorisation des tarifs d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition des Lycées**

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>24</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	<b>1</b>
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	<b>27</b>
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	<b>27</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur de SINGLY**, rapporteur du projet.

**Monsieur de SINGLY** procède à la lecture de l'exposé :

Depuis 1995, la région verse une dotation pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les tarifs sont applicables pour l'année civile suivant la convention 2015/2019. Le Conseil Régional propose de modifier les dispositions tarifaires figurant à l'article 5 de ladite convention en augmentant les tarifs horaires d'utilisation des équipements sportifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>Proposition Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
↳ <b>Grande salle</b> (Plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40 x 20 m)		
- Tarif de base .....	<b>8.54 €/h</b>	<b>8.61 €/h</b>
- Supplément pour chauffage (toute l'année).....	<b>2.37 €/h</b>	<b>2.39 €/h</b>
- Supplément pour gardiennage.....	<b>5.95 €/h</b>	<b>6.00 €/h</b>
↳ <b>Petite salle ou salle spécialisée</b>	<b>5.16 €/h</b>	<b>5.20 €/h</b>
↳ <b>Installations extérieures ou de plein air</b> (Ceci concerne toutes les activités en extérieur)	<b>9.93€/h</b>	<b>10.01 €/h</b>
↳ <b>Piscine</b> (par couloir de 25m, 4 couloirs de 25m ou 2 couloirs de 50m)	<b>14.87 €/h</b> <b>Par couloir de 25m</b>	<b>14.99 €/h</b> <b>Par couloir de 25m</b>
↳ <b>Installations spéciales</b>	<b>22.84 €</b>	<b>23.03 €</b>

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- d'une part, **accepte** la modification des dispositions tarifaires de la convention triennale,
- d'autre part, **approuve** les nouveaux tarifs applicables du 1er janvier 2018,
- et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à ces nouvelles dispositions.

#### **N° 4/2018 – 4 – FONCTION PUBLIQUE**

##### **4.1. PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE**

##### **4.1.1. Reversement d'une aide « FIPHP » à un agent**

Date convocation	08/01/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	24
Nombre d'absents	1
Excusés sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	27

**Monsieur le Maire** procède à la lecture de l'exposé :

La loi 2005-102 du 11/02/2005 a créé le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP), établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique.

Le FIPHP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Suite à l'avis du médecin de la médecine préventive et pour le maintien dans son emploi, un agent de la commune a dû être équipé d'un appareil auditif.

Considérant le coût, l'agent a sollicité une aide auprès du FIPHP. La collectivité a reçu le 8 Décembre 2017 la notification d'accord et de paiement de cette aide. Celle-ci, d'un montant de 2 731,44 €, a été versée à la collectivité pour qu'elle la reverse à l'agent.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** le reversement à l'agent concerné de l'aide provenant du FIPHP d'un montant de 2 731,44€,
- **IMPUTE** sur le budget communal respectivement aux comptes 7488 (versement de l'aide par le FIPHP) et 6488 (versement de l'aide à l'agent).

#### **N° 5/2018 – 5 – FINANCES LOCALES**

##### **5.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

##### **5.1.1. Vote de crédits par anticipation au Budget Primitif 2018 – Budget principal**

Date convocation	08/01/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	24
Nombre d'absents	1
Excusés sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	/

Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	27

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.  
**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de débloquer une enveloppe budgétaire, à hauteur de **442 500 €**, par anticipation à reprendre dans le budget primitif 2018.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir procéder à l'inscription par anticipation des crédits suivants :

**ACQUISITION MATERIELS DIVERS** **25 000,00 €**

<b>BATIMENTS - MATERIEL</b>	<b>Crédits</b>
Agenda d'accessibilité Programmé (opération 2017)	100 000,00 €
Mairie : Armoire Forte service Etat Civil	1 500,00 €
Ecoles : Opérations diverses de sécurité (opération 2017)	52 000,00 €
Imprévus Bâtiments	30 000,00 €
Petits Matériels divers	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>188 500,00 €</b>

<b>VOIRIE - ESPACES VERTS</b>	<b>Crédits</b>
Signalisation permanente et de chantier	10 000,00 €
Mobilier urbain	5 000,00 €
Défense incendie	5 000,00 €
Extensions réseaux électricité et eau potable (urbanisme)	5 000,00 €
Parking Gymnase Clémenceau : borne cc+éclairage (opération 2017)	14 000,00 €
Suite démolition rue Béranger : réfection voirie (opération 2017)	14 000,00 €
Rue de la Siacre : remplacement réseau eaux pluviales	2 000,00 €
Effacement des réseaux rue de la Tour à Puybelliard (opération 2017)	124 000,00 €
Effacement des réseaux l'Assemblée des Deux Lays	5 000,00 €
Imprévus voirie et espaces verts	30 000,00 €
Eclairage public (divers)	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>219 000,00 €</b>

**ACQUISITION DE TERRAINS** **10 000,00 €**

Les crédits correspondants seraient ouverts comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

**Section Investissement**

**Dépenses**

**Op. 303 : Acquisition matériels divers**  
Art 2188/F0 = 25 000 €

**Op. 304 « Bâtiments 2018 »**  
Art. 2138/F° 0 = 188 500 €  
(Autres constructions)

**Op. 305 « Voirie 2018 »**  
Art. 2151/F° 8 = 219 000 €  
(Autres installations, matériel et outillage techniques)

**Op. 306 « Acquisition Immeubles 2018 »**  
Art 2111/F8 = 10 000 €

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

*Monsieur SIRET rappelle que la loi autorise une inscription d'un maximum de 25 % des crédits nouveaux votés l'année passée à titre d'anticipation avant le vote du budget sur les opérations d'investissement.*

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **accepte** de voter ces crédits par anticipation au budget primitif 2018.

## **N° 6/2018– 5 – FINANCES LOCALES**

### **5.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

#### **5.1.2. Vote de crédits par anticipation au Budget Primitif 2018 – Budget annexe « Sully (salle spectacles) »**

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>24</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	<b>1</b>
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	<b>27</b>
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	<b>27</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.  
**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de débloquer une enveloppe budgétaire, à hauteur de **3 100 €**, par anticipation à reprendre dans le budget primitif 2018.

**Monsieur le Maire** vous demande de bien vouloir procéder à l'inscription par anticipation des crédits suivants :

<b>ESPACE SULLY</b>	<b>Crédits</b>
Divers	3 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 100,00 €</b>

Les crédits correspondants seraient ouverts comme suit :

**BUDGET ANNEXE « SULLY (SALLE SPECTACLES)»**

**Section Investissement**  
**Dépenses**

Art. 21318 = 2 000 €  
(Autres bâtiments publics)

Article 2188 = 1 100 €  
(Autres immobilisations corporelles)

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.  
**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **accepte** de voter ces crédits par anticipation au budget primitif 2018.

**N° 7/2018 – 5 – FINANCES LOCALES**

**5.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

**5.1.3. Vote de crédits par anticipation au Budget Primitif 2018 – Budget annexe**  
**« Antonia – Ciné/Lumière »**

Date convocation	08/01/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	24
Nombre d'absents	1
Excusés sans pouvoir	1
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	27
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	27

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.  
**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Afin d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de débloquer une enveloppe budgétaire, à hauteur de **7 500 €**, par anticipation à reprendre dans le budget primitif 2018.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir procéder à l'inscription par anticipation des crédits suivants :

<b>SALLE ANTONIA – CINÉ/LUMIERE</b>	<b>Crédits</b>
Matériels divers	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>

Les crédits correspondants seraient ouverts comme suit :

**BUDGET ANNEXE « ANTONIA-CINÉ/LUMIÈRE »**

**Section Investissement**  
**Dépenses**

**Op. N° 11 « NOUVELLE SALLE »**

Art. 2188 = 7 500 €

(Autres immobilisations corporelles)

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **accepte** de voter ces crédits par anticipation au budget primitif 2018.

**N° 8/2018 – 5 – FINANCES LOCALES**

**5.1. DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

**5.1.4. Décisions modificatives de crédits**

**Monsieur DELAYE** rentre dans la salle.

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>25</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	/
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	<b>28</b>
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	<b>28</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur SIRET**, rapporteur du projet.

**Monsieur SIRET** procède à la lecture de l'exposé :

Afin d'admettre la participation du Budget Annexe Village Vacances au Budget Principal, dans le cadre de sa gestion administrative et comptable par le personnel Administratif et Technique de la Ville, il est nécessaire de procéder à une Décision Modificative (DM n° 1).

Les dépenses de Gaz du Budget SULLY se révèlent un peu plus importantes qu'initialement estimées (DM n°2 du Budget Sully et DM n° 4 du Budget Principal).

Les factures de charges à caractères générales du Budget Principal (chapitre 11) à régler avant la fin de l'exercice budgétaire 2017 nécessitent de procéder à une Décision Modificative (DM n° 4 du Budget Principal).

**BUDGET VILLAGE VACANCES DM n° 1**

DEPENSES		DEPENSES	
Chapitre	Libellé	BP 2017	DM
11	Charges à Caractère Général	132 000€	-10 000 €
12	Dépenses de Personnel	120 000€	+10 000 €



## BUDGET SULLY : DM n° 2

DEPENSES				
Chapitre	Compte	Libellé	BP 2017	DM
11	60612	Energie	16 000 €	+ 2 000 €

RECETTES				
Chapitre	Compte	Libellé	BP 2017	DM
75	7552	Déficit du budget annexe	33 000 €	+ 2 000 €

L'équilibre global du Budget SULLY s'établit dorénavant en section de Fonctionnement à 41 953€ (au lieu de 39 953€).

## BUDGET PRINCIPAL : DM n° 4

RECETTES		DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Libellé	BP 2017	DM
022		Dépenses Imprévues	71 400 €	- 2 000€
65	6521	Déficit des Budgets Annexes	404 000€	+ 2 000€
022		Dépenses Imprévues	71 400€	- 65 000€
012		Charges de Personnel	4 555 000€	- 35 000€
011		Charges à caractère Général	1 948 000€	+100 000€

L'équilibre global du Budget PRINCIPAL reste inchangé.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a plus de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **accepte** ces décisions modificatives comme explicité ci-avant.

### **N° 9/2018– 5 – FINANCES LOCALES**

#### **5.2. SUBVENTIONS**

##### **5.2.1. Subvention pour rénovation de façades**

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>25</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	<b>/</b>
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	<b>/</b>
Nombre de vote pour	<b>28</b>
Nombre de vote contre	<b>/</b>
Nombre de blanc	<b>/</b>
Nombre de nul	<b>/</b>
Nombre de votes exprimés	<b>28</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur BOISSEAU**, rapporteur du projet.  
**Monsieur BOISSEAU** procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre du plan de rénovation des façades dans le centre-bourg de Puybelliard et rue Nationale, la commission urbanisme et cadre de vie, lors de sa réunion du 13 décembre 2017, a examiné les demandes de subvention suivantes :

NOM	Adresse des travaux	Type de travaux	Coût des travaux TTC	Taux de subvention	Montant de la subvention
BOIDÉ Jean-Pierre	11 rue des Pinsons Puybelliard	Création murs en pierres	14 452,90 €	30 % (plafond : 12 000 €)	3 600,00 €
GUEDON Denise	14 place de la Mairie Puybelliard	Rénovation façade	7 056,87 €	20 % (plafond : 10 000 €)	1 411,37 €
LHOTELLIER Jean-Marc	39 rue Nationale	Rénovation façade	9 943,68 €	30 % (plafond : 10 000 €)	2 983,10 €
				Total subventions	7 994,47 €

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.  
**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et cadre de vie,

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **accepte** le versement de ces subventions, pour un montant total de **7 994,47 €**, qui sera imputé à l'article 2042 du budget 2018.

## **N° 10/2018– 6 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THÈMES**

### **6.1. CULTURE**

#### **6.1.1. Bibliothèque municipale – Mise en œuvre de la politique de régulation des collections**

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>25</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	/
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	<b>28</b>
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	<b>28</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame MOINET**, rapporteur du projet.  
**Madame MOINET** procède à la lecture de l'exposé :

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la Bibliothèque Municipale de CHANTONNAY,

**DEFINIT** comme suit les critères et les modalités de cette nouvelle élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque Municipale de CHANTONNAY, à savoir :

✓ mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

✓ nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler,

✓ formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste ; les documents seront ensuite annulés sur les registres d'inventaire.

Sachant que :

- 92 albums jeunesse,
- 54 bandes dessinées jeunesse,
- 55 romans premières lectures

ont été donnés au Lycée Sainte Marie de Chantonnay, plus précisément à l'association ASECD (Association de Soutien aux Enfants en Circonstances Difficiles), pour redistribution à des écoles à l'occasion d'un voyage humanitaire au Burkina Faso, à Ouagadougou.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **désigne** Mlle Alice DEVANNE, responsable de la Bibliothèque Municipale de CHANTONNAY, pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et pour signer les procès-verbaux d'élimination.

## **N° 11/2018 – 6 – DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **6.1. VOIRIE**

#### **6.2.1. Rue de la Tour à Puybelliard – Travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public – Conventions avec le SyDEV**

Date convocation	<b>08/01/2018</b>
Conseillers Municipaux en exercice	<b>29</b>
Nombre de présents	<b>25</b>
Nombre d'absents	<b>1</b>
Excusés sans pouvoir	/
Nombre d'excusés avec pouvoir	<b>3</b>
Nombre d'abstentions	/
Nombre de vote pour	<b>28</b>
Nombre de vote contre	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	<b>28</b>

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur DROUAULT**, rapporteur du projet.

**Monsieur DROUAULT** procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre du budget 2017, il avait été décidé d'enterrer les réseaux aériens existants (électricité, éclairage et télécommunications) et de remplacer les candélabres rue de la Tour à Puybelliard.

Les travaux comprennent :

- la réalisation des réseaux souterrains : 357m pour l'électricité, 448m pour l'éclairage public et 284m pour les télécommunications,
- la reprise de 27 branchements électricité,
- la pose de 12 candélabres d'1 lanterne sur console.

Le financement des travaux serait le suivant :

#### **EFFACEMENT DES RESEAUX**

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation Commune	Montant participation Commune
Réseaux électriques	71 011,00	85 213,00	71 011,00	50%	35 506,00
Infrastructures d'éclairage public	9 655,00	11 586,00	9 655,00	50%	4 828,00
Infrastructures de communications électroniques	16 199,00	19 439,00	19 439,00	65%	12 635,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>			Dont TVA	2 105,87	<b>52 969,00</b>

#### **MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation Commune
Eclairage public	35 163,00	42 196,00	35 163,00	50 %	<b>17 582,00</b>

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget 2018.

La commission voirie, bâtiments et énergies renouvelables avait émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux lors de sa réunion du 25 avril 2017.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions.

**Monsieur le Maire** constate qu'il n'y a pas de question.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité **autorise** Monsieur le Maire à signer les deux conventions à passer avec le SYDEV et à imputer les dépenses à l'article 204172 du budget principal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.*

**Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 février 2018.**